



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mai 2026**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres présents.
Il nomme les membres qui se sont excusés :

- Mme Nathalie BOISSET procuration à Mme Roxane HERMENT
- Mme Claire-Marie MUSSAT procuration à Mr Thierry CONRAUX
- Mr Jean Marc KAUFFMANN procuration à Mme Marie-Laure HUCK
- Mme Marie-Christine SALBER procuration à Mr Jean Marc BURRUS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

053-2026 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE Audrey VILLEMIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

054-2026 - Approbation du procès verbal de la séance du 22 04 2026

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2026.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

055-2026 – Attribution du marché de travaux pour la construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur

Mr le Maire expose :

Dans le cadre de l'opération de construction de la chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 17 novembre 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 17 décembre 2025 à 12h00.

Les prestations font l'objet de 13 lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 11 février 2026 pour reconsultation du lot 10. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 13 mars 2026 à 12h00.

Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché.

À la suite de la réunion du 11 mai 2026 et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le marché aux entreprises ci-dessous.

Lot n°	Entreprise proposée	Montant HT de l'attribution
Lot n°1 Terrassement	VA BTP	25 590.60 €
Lot n°2 Gros œuvre	SCHRAMM CONSTRUCTION	143 972.13 €
Lot n°3 Charpente métallique	RAVOYARD	59 995.07 €
Lot n°4 Couverture-Zinguerie-Etanchéité	BILZ TOITURES	40 571.74 €
Lot n°5 Menuiserie extérieure alu et bois	MENUISERIE RAESER	28 703.90 €
Lot n°6 Plâtrerie-Isolation-Peinture	LES ATELIERS DU STAFF	20 257.87 €
Lot n°7 GTC-Electricité	DAE CONCEPT	73 751.49 €
Lot n°8 Chauffage-Tuyauterie	LABEAUNE	177 162.65 €
Lot n°9 Production de chaleur biomasse	SAELEN ENERGIE	155 211.00 €
Lot n°10 Fumisterie	CHAUDRONNERIE DU RIED	43 802.00 €
Lot n°11 Serrurerie	MENUISERIE RAESER	45 503.00 €
Lot n°12 Echafaudage	KAPP ECHAFAUDAGE	4 348.80 €
Lot n°13 VRD-RESEAU DE CHALEUR	VA BTP	192 495.55 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE :**

D'ATTRIBUER les marchés de travaux comme suit :

Lot n°	Entreprise proposée	Montant HT de l'attribution
Lot n°1 Terrassement	VA BTP	25 590.60 €
Lot n°2 Gros œuvre	SCHRAMM CONSTRUCTION	143 972.13 €
Lot n°3 Charpente métallique	RAVOYARD	59 995.07 €
Lot n°4 Couverture-Zinguerie-Etanchéité	BILZ TOITURES	40 571.74 €
Lot n°5 Menuiserie extérieure alu et bois	MENUISERIE RAESER	28 703.90 €
Lot n°6 Plâtrerie-Isolation-Peinture	LES ATELIERS DU STAFF	20 257.87 €
Lot n°7 GTC-Electricité	DAE CONCEPT	73 751.49 €
Lot n°8 Chauffage-Tuyauterie	LABEAUNE	177 162.65 €
Lot n°9 Production de chaleur biomasse	SAELEN ENERGIE	155 211.00 €
Lot n°10 Fumisterie	CHAUDRONNERIE DU RIED	43 802.00 €
Lot n°11 Serrurerie	MENUISERIE RAESER	45 503.00 €
Lot n°12 Echafaudage	KAPP ECHAFAUDAGE	4 348.80 €
Lot n°13 VRD-RESEAU DE CHALEUR	VA BTP	192 495.55 €

D'AUTORISER le maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.

Discussion :

Jean-Marc BURRUS informe sur le mode de sélection des entreprises en tenant compte du prix pour 40% et de la valeur technique pour 60%. Il explique que cela à amener à choisir pour le lot 9 une entreprise qui apporte des garanties techniques supérieures aux autres.

Vincent MIELLE interroge sur le nom des autres candidats pour le lot 8 concernant le chauffage tuyauterie.

Rémy VOINSON énumère les autres entreprises candidates sur ce lot et les critères ayant amenés à la sélection. Il explique que la sélection du lot chaudière a été porté sur le fabricant du matériel

garantissant la maintenance et une grille tarifaire des pièces de détachées malgré un tarif plus élevé.
L'analyse technique a été faite par l'architecte.

Jean Marc BURRUS précise que les dossiers des candidats doivent être complets pour pouvoir être sélectionnés. Toutes les informations techniques seront données lors de la réunion publique du 22 mai 2026.

056-2026 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

- 1) Vote du budget primitif général : Fonctionnement : 7 855 518,00 €
Investissement : 11 723 102,50 €
Vote des budgets annexes : Développement économique, Tellure, ordures ménagères
- 2) 4^{ème} Vice -Président, Patrick Tonon
- 3) Désignation des représentants dans différents organismes extérieurs
- 4) **Désignation au niveau de chaque commune de deux conseillers municipaux par commission :**

Commission des finances : Denis Petit, référent

*Thierry CONRAUX

*Martine SCHIESTEL

Commission développement économique : J-Marc Burrus, référent

*Vincent MIELLE

*Nicolas LINDER

Commission sociale : Nathalie Roussel, référente

*Marie-Laure HUCK

*Isabelle DELOUP

Commission environnement : Claire-Marie Mussat, référente

*Audrey VILLEMIN

*Julien MEYER

Commission Culture : Nadège Florentz, référente

*Vincent MIELLE

*Régine ORSATI

Commission Habitat : Xavier Marchal, référent

*Audrey VILLEMIN

En attente, commission sport et vie associative

Prochain conseil communautaire le 4 juin 2026

1) **Réunion publique sur la présentation du réseau de chaleur le vendredi 22 mai 2026 à 20h00 à la salle des fêtes par les architectes et les bureaux d'études.**

2) **Pièges contre le frelon asiatique — process de distribution :**

Note de Claire-Marie Mussat, conseillère déléguée à la communication

Contexte

La commune met gratuitement à disposition 50 pièges sélectifs (modèle GOOD4BEES, étiquetés « Piège FAPJ

01 à 50 SCAM – 2026 », livrés avec appâts et bagues de réduction d'entrée).

Objectifs : surveillance et alerte précoce, détection de la pression FAPJ sur l'écosystème du Val d'Argent, et contribution locale à la réduction des fondatrices.

Référente unique : Claire-Marie Mussat.

Elle remet les pièges, tient le fichier de suivi communal, encadre la procédure. Les pièges et le fichier ne sont pas au secrétariat.

Trois raisons à cette centralisation :

- **Compétence technique :** la remise n'est pas une simple distribution. Elle inclut un temps d'échange

(identification frelon asiatique / frelon européen, installation de la bague de réduction, conduite de tri, signalement sur lefrelon.com). Cet échange conditionne l'efficacité du piège et la sécurité du piégeur.

- **Traçabilité de bout en bout :** un seul point d'entrée = un seul listing à jour, sans doublon ni piège perdu.

Indispensable pour le bilan de saison et pour répondre aux éventuelles demandes de la préfecture, du GDSA68 ou de la CCVA.

- **Conformité légale :** la loi du 14 mars 2025 et son décret du 29 décembre 2025 imposent un piégeage *sélectif et suivi*. Sans process centralisé, la commune ne peut pas démontrer le respect de ce cadre, ni protéger sa responsabilité en cas d'incident.

Process à respecter — 3 étapes

1. Remise uniquement sur rendez-vous avec la référente, et nulle part ailleurs.

2. Enregistrement du piège (numéro, piégeur, lieu d'installation, date) dans le fichier de suivi communal.

3. Engagement du piégeur sur trois points : surveillance quotidienne, tri pour libérer les insectes non-cibles, signalement des frelons asiatiques et des nids primaires sur **lefrelon.com**.

Deux points techniques à connaître si vous êtes interpellés

- Les **bagues de réduction d'entrée** fournies avec les pièges doivent impérativement être installées. Sans elles, le piège capture aussi les frelons européens et d'autres insectes utiles.

- Le **frelon européen ne se tue pas**. C'est le compétiteur naturel du frelon asiatique sur un même territoire, et un allié objectif. Position de la plateforme nationale lefrelon.com et du Muséum national d'Histoire naturelle, à tenir y compris face à des consignes apicoles divergentes.

Consigne aux conseillers

- Ne pas prendre de pièges pour redistribution dans l'entourage : sortie du listing = perte de la traçabilité = engagement de la commune fragilisé.

- Orienter toute demande vers Claire-Marie Mussat ou contact@mairie-saintecroixauxmines.fr.

- Relayer la consigne de signalement sur **lefrelon.com**.

Calendrier

- 9 demandes déjà enregistrées entre le 4 et le 13 mai 2026 (10 pièges sollicités).
- **Vendredi 15 mai** : distribution exceptionnelle pendant la fermeture de la mairie (pont de l'Ascension), réservée aux demandes déjà reçues.
- **Mardi 19 mai** : reprise du dispositif standard.

Suite intercommunale

Un plan en cinq volets est en préparation au sein de la Commission Environnement et Cadre de Vie de la CCVA pour validation en juillet 2026. Pas encore communicable.

Cadre légal : loi n° 2025-237 du 14 mars 2025 visant à endiguer la prolifération

- 3) Présentation de l'atlas de la Biodiversité ce soir au théâtre à Sainte Marie-aux-Mines...
- 4) Conseil Municipal du 5 juin 2026, élection des grands électeurs
- 5) Conseil Municipal du 17 juin 2026

Discussion :

Jean-Marc BURRUS explique les règles de l'élection des grands électeurs.

Questions des conseillers municipaux - Divers

Thierry CHALON fait le compte rendu d'une réunion concernant le foot sur le projet de mise en place d'une entente sénior. Les quatre communes y étaient conviées.

Après ce dernier point
FIN DE LA SEANCE à 20h20.

Le secrétaire de séance :
Audrey VILLEMEN

Monsieur le Maire :
Jean-Marc BURRUS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026 **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

- 053-2026 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 054-2026 - Approbation du compte-rendu de la séance du 22 avril 2026
- 055-2026 - Attribution du marché de travaux pour la construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur

056-2026 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
057-2026 – Information du maire au Conseil Municipal
Questions des conseillers municipaux